

Réseau coopératif de production jeune public en Ile de France

Appel à candidatures /Projet de création 2018/2019

Le réseau en Ile de France s'est **structuré** autour de la nécessité **d'aller vers un public pré-adolescent/adolescent (à partir de 10 ans)**, Avec l'ambition de créer une **dynamique de réflexion et d'échange** avec des sociologues, psychologues, pédagogues, animateurs...alimentant les processus de création, **mais aussi notre relation à ce public**, afin de l'amener à cet âge critique à **une démarche individuelle vers le théâtre**. Le réseau veillera également à mobiliser toutes les énergies politiques, familiales, éducatives...et **artistiques** susceptibles de conduire les jeunes à découvrir d'autres formes artistiques que celles par lesquelles l'industrie culturelle les happe.

Cet appel à projet concernera :

- 1) Un projet **toutes disciplines confondues**, adressé à un public à partir de **10 ans**, émanant d'une **compagnie** ayant **au moins un spectacle réalisé** et diffusé dans un **réseau professionnel**/ayant bénéficié d'une **aide institutionnelle**/ ou cautionné par une compagnie existante reconnue. Au cœur de ce projet, compte tenu du public spécifique auquel il est destiné, il devra y avoir un **volet d'action culturelle novateur**, interdépendant du projet de création.
- 2) Ce projet devra voir le jour lors de la **saison 18/19**.
- 3) Les compagnies intéressées devront adresser un dossier comprenant une note d'intention, le CV des membres de la compagnie, le budget prévisionnel de production et si possible des extraits filmés de leurs réalisations précédentes **le 22 décembre 2017** au plus tard. Le réseau choisira 4 projets finalistes pour le 2 février 2018. Ces 4 compagnies seront auditionnées pour le choix final vendredi 16 février 2018.
- 4) Le projet retenu concernera une **compagnie non conventionnée** d'Ile de France, ou d'une autre région.
- 5) Ce projet devra être **« ambitieux »**, mais avec peu de soutiens financiers acquis rendant nécessaire l'accompagnement du réseau pour sa réalisation.
- 6) Le projet ayant reçu le maximum de suffrages sera bénéficiaire **d'un soutien de la Drac Ile de France** et d'une aide à la production émanant du réseau coopératif d'un minimum de **1000€ par structure l'ayant choisi**. Il pourra également solliciter des aides auprès des collectivités territoriales.
- 7) Le projet arrivant en seconde position **pourra être accueilli à la place du premier** dans les lieux qui le souhaiteraient, aux mêmes conditions que le premier, mais ne bénéficiera pas de l'aide de la Drac Ile de France. Cependant la compagnie pourra solliciter les aides des collectivités territoriales et recevra une aide à la production de 1 000 € minimum émanant des structures du réseau coopératif qui l'auront choisi.
- 8) Un troisième projet pourra être retenu qui sera considéré comme trop peu repéré par les membres du réseau mais avec un potentiel prometteur, il sera accueilli en résidence de création au Hublot à Colombes pour une période à définir et bénéficiera d'une sortie de résidence pour laquelle le réseau s'engage à convier l'ensemble des programmateurs.
- 9) Les membres du réseau s'engagent à soutenir le (les) projet(s) choisi(s) et à **préacheter** le spectacle pour un minimum de **3 représentations** (*hormis les lieux parisiens qui accueilleront chacun un des spectacles choisis pour une série de représentations en coréalisation*); si possible apporter **une part de co-production** et/ou soutenir un **temps de répétition significatif** d'au moins une semaine, selon les besoins de la compagnie.

Les candidatures sont à adresser à : rcpjpidf@gmail.com